

2013

Pour une « économie durable »



Martin Dufour, chef  
Conseil de la Première Nation  
des Innus Essipit  
19/07/2013

---

# Table des matières

---

1. Introduction .....	2
2. Sommaire.....	3
3. Qui sont les Innus d'Essipit ( <i>Essipiunnuat</i> ).....	4
4. Principales revendications de la Première Nation des Innus Essipit .....	5
4.1 <i>Revendications communes avec Action Chômage HCN</i> .....	5
4.2 <i>Revendications spécifiques du Conseil de la PNIE</i> .....	5
5. Une région au bord du gouffre .....	7
6. Position de la Première Nation des Innus Essipit .....	9
6.1 <i>Possédants et dépossédés</i> .....	9
6.2 <i>La philosophie conservatrice</i> .....	9
6.3 <i>Une réalité canadienne</i> .....	9
6.4 <i>Un objectif désuet?</i> .....	10
6.5 <i>Nous ne partirons pas!</i> .....	10
6.6 <i>100 % non au saccage de l'assurance-emploi</i> .....	10
7. Recommandations à la Commission .....	12
7.1 <i>Recommandations avec Action Chômage HCN</i> .....	12
7.1.1 <i>Dénoncer la stratégie de jumelage inéquitable des régions administratives</i>	
7.1.2 <i>Demander un redécoupage des régions administratives</i>	
7.1.3 <i>Demander une réintroduction des mesures transitoires et des projets-pilotes</i>	
7.1.4 <i>Adoption d'une charte de l'industrie saisonnière</i>	
7.1.5 <i>Dénoncer la réforme et contester sa légalité (1)</i>	
7.1.6 <i>Dénoncer la réforme et contester sa légalité (2)</i>	
7.2 <i>Recommandations spécifiques à la PNIE</i> .....	13
7.2.1 <i>Un débat national sur les « régions ressources »</i>	
7.2.2 <i>Implantation de programmes d'infrastructures</i>	
7.2.3 <i>Formulation de nouveaux modèles d'assurance-emploi</i>	

---

# Pour une « économie durable »

---

## *Mémoire du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi*

### 1. INTRODUCTION

Ce mémoire présenté à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi (CNEAE) par le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE), reprend plusieurs éléments contenus dans le mémoire déposé par le regroupement *Action Chômage Haute-Côte-Nord*, avec lequel notre communauté collabore de près.

Il y a une trentaine d'années, notre Première Nation correspondait à l'image que se font les Québécois et autres Canadiens des « Indiens » : des gens pas comme les autres qui, par définition, sont pauvres. Cette définition s'est tellement ancrée dans les mœurs, qu'encore aujourd'hui on a du mal à concevoir qu'une communauté autochtone puisse être « riche » ou même à l'aise. Mais sans pour autant être devenue « riche », la Première Nation des Innus Essipit a quand même su développer une formule lui ayant permis de s'extraire de cette pauvreté endémique qu'on attribue volontiers aux Autochtones, comme si elle faisait partie de leur culture. Et c'est justement par le truchement de la culture que s'est opérée la transformation : les valeurs ancestrales, la tradition de partage, le lien avec le *Nitassinan* (territoire traditionnel), ont fait en sorte que toutes les énergies des Essipiunnuat se sont concentrées vers le mieux-être de leur communauté dont la devise est : « Pour nos pères et nos enfants ».

Ce qu'a acquis Essipit au cours de cette période, c'est la fierté de ses réalisations et la confiance en ses capacités actuelles et futures. En s'attaquant au régime d'assurance-emploi, le gouvernement Harper coupe l'herbe sous le pied des collectivités qui, comme la nôtre, tentent de combler le vide laissé par le déclin de l'industrie forestière, en développant des activités saisonnières. Ottawa va à l'encontre d'un certain « modèle canadien » qui a toujours encouragé l'initiative régionale dans une perspective de présence sur le territoire et de répartition de la richesse entre régions riches et régions en phase de restructuration économique. Mais chez les conservateurs, l'initiative n'a plus sa place : plutôt que d'encourager et de récompenser celle-ci, on l'a remplacé par une *créativité négative* qui s'ingénie à développer des stratagèmes afin de traquer les prestataires de l'assurance-emploi. Des stratagèmes qui mettent un prix sur la tête des chômeurs, qui les chasse de nos régions, et qui les traite comme s'ils étaient des parasites.

Si le gouvernement choisissait au contraire d'exercer une *créativité positive* à l'égard des collectivités qui tentent de s'en sortir, ses mesures transitoires et projets-pilotes de l'assurance-emploi, ainsi que ses programmes d'appui à l'initiative locale, pourraient servir de tremplin à la relance des régions qui en arrachent. Un peu partout au Québec et ailleurs au Canada, il y aurait alors place pour ce qu'il convient d'appeler une *économie durable* issue du milieu, respectueuse des ressources et adaptée aux réalités des régions. Mais pour que cela se produise, il faudrait que le gouvernement reconnaisse nos compétences ainsi que notre capacité de rebâtir, grâce à l'industrie saisonnière, ce que *l'industrie temporaire* a détruit.

## 2. SOMMAIRE

- Ce qu'a bâti Essipit repose en grande partie sur l'existence et la disponibilité d'un régime d'assurance-emploi. Le travail que nous procurons à nos membres et à la population de la Haute-Côte-Nord est saisonnier, nos entreprises sont saisonnières, et nos revenus le sont tout autant. C'est ça la réalité des régions au Canada!
- Cette volonté fédérale d'éliminer nos ressources, de détruire notre économie et de disperser notre population n'est pas nouvelle : elle date de la Loi sur les Indiens et va encore une fois se heurter à la détermination de nos membres à continuer d'occuper leur *Nitassinan*.
- Le Fédéral choisit d'ignorer le fait que des régions canadiennes comme la Haute-Côte-Nord, où les infrastructures sont réduites sinon carrément inexistantes, les conditions climatiques extrêmes, et la population peu nombreuse, ont su développer et, le cas échéant, préserver leur économie, en faisant preuve d'imagination, en saisissant toutes les opportunités disponibles, et en mettant sur pied des partenariats d'affaires.
- En lançant ses troupes conservatrices à l'assaut du principe d'équité entre régions plus développées et régions moins développées, le gouvernement Harper a préparé le terrain à un affrontement entre tenants de l'intégration et tenants de l'exclusion des régions dans l'économie nationale. Il a déclenché un glissement vers une « droite » de type américain qui, si on la laisse faire, va creuser un abîme entre possédants et dépossédés.
- L'objectif d'éviter l'exode des régions dévitalisées en appuyant leurs efforts de restructuration économique, ne fait plus partie de la stratégie d'Ottawa pour qui l'initiative régionale n'a pas sa place si elle comporte une phase de transition économique où l'industrie saisonnière est mise à contribution.
- Il est urgent d'initier un débat national concernant l'avenir de ce qu'il est convenu d'appeler les « régions ressources », lorsque la demande pour l'une ou plusieurs desdites ressources vient à disparaître. Faut-il fermer ces régions en encourageant l'exode de leur population? Faut-il au contraire tout mettre en œuvre pour relancer leur économie sur des bases nouvelles? L'industrie saisonnière fait-elle partie ou non de telles stratégies de relance? L'occupation du territoire est-elle encore une priorité pour nos gouvernements ou s'agit-il d'un concept dépassé?
- Implantons des programmes provinciaux et fédéraux d'infrastructures permettant aux employeurs de l'industrie saisonnière d'allonger leur saison de travail en procédant, notamment, à l'entretien et à l'amélioration des structures déjà en place.
- Il nous faut un nouveau *modèle* d'assurance-emploi comportant une redéfinition des termes généraux de ce régime qui cesserait d'être *punitif* pour devenir *incitatif*, c'est-à-dire axé vers un encouragement des chômeurs à saisir toute opportunité, même temporaire, de travailler sans pour autant être pénalisé
- Il y a place au Canada pour ce qu'il convient d'appeler une *économie durable* issue du milieu, respectueuse des ressources et adaptée aux réalités des régions. Pour que celle-ci parvienne à s'implanter, il faudrait cependant que le gouvernement fédéral reconnaisse la compétence et la capacité des régions à rebâtir, grâce à *l'industrie saisonnière*, ce que *l'industrie temporaire* a détruit.

### 3. QUI SONT LES INNUS ESSIPIT ?

Les Essipiinnuat font partie de la Nation innue et appartiennent à la grande famille algonquienne. La réserve innue d'Essipit (*Esh Shipu* : rivière aux coquillages) est située en Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent, tout proche de la municipalité des Escoumins, à environ 40 km à l'est de Tadoussac et 275 km de Québec par la route 138. Elle est constituée d'un territoire dont la superficie n'atteint que 0,8 km<sup>2</sup>. Au 30 juin 2013, la bande comptait 663 membres inscrits, dont 194 résidaient sur le territoire de réserve. Malgré sa taille, la communauté d'Essipit occupe tout de même une place importante parmi les quelques 15 000 Innus du Québec qui reconnaissent chez elle son esprit entrepreneurial appliqué tout autant au développement communautaire qu'à l'établissement de partenariats variés avec d'autres Premières Nations et divers intervenants régionaux.

Comme pour toutes les autres Premières Nations autochtones d'Amérique, le *Nitassinan* détermine l'identité elle-même des membres de la communauté, car c'est à travers lui que s'opère le processus de transmission d'*Innu Aitun* (savoir-faire innu), et d'un mode de vie qui se transmet de génération en génération. Les Essipiinnuat ont su intégrer la notion d'*Innu Aitun* dans leurs entreprises récréotouristiques et de pêche commerciale, exprimant ainsi leur appartenance à la nation innue ainsi que la spécificité du système communautaire qui distingue Essipit de ses voisins de la Haute-Côte-Nord.

Les entreprises communautaires d'Essipit représentent un chiffre d'affaires qui dépasse les 10 millions \$, ainsi que des retombées locales et régionales de l'ordre de 8 millions \$. Toutes distinctions confondues, notre communauté génère annuellement 184 emplois dont 54 % sont occupés par des Autochtones. De plus, les emplois créés par nos entreprises représentent une injection annuelle de l'ordre de 3,4 millions \$ dans l'économie locale. Dans une région où le taux de chômage est de l'ordre de 23,9 %, la contribution d'Essipit au bien-être collectif est donc significative.



## 4. LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

### 4.1 Les revendications communes avec Action Chômage Haute-Côte-Nord

- Redécoupage des régions administratives de l'assurance-emploi de manière à ce que la Haute-Côte-Nord soit jumelée à des régions dont le profil socioéconomique est semblable au sien.

*Le Règlement 18 (2) de l'assurance-emploi prévoit une révision des limites des régions économiques aux cinq ans. Le dernier découpage a eu lieu en 2000 d'où la naissance des mesures transitoires et projets-pilotes, puisque la Haute-Côte-Nord ne pouvaient se comparer à la région économique dans laquelle elle se retrouvait liée, c'est-à-dire Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord. La ministre canadienne des Ressources humaines et Développement des compétences, Mme Diane Finley, prétend que notre région connaît un taux de chômage de 9,2 % (au moment de l'adoption du projet de loi C-38 – 6 janvier 2013). Elle ne trompe personne puisque tous savent très bien que son calcul inclue des régions telles Sept-Rivières – Caniapiscau, Les Basques, Rivière-du-Loup, Montmagny, Les Etchemins et d'autres encore qui n'ont rien de comparable avec la nôtre. Tous réalisent également que plusieurs de ces régions sont en plein essor économique, ce qui fausse les données de la Haute-Côte-Nord où le taux de chômage paraît alors beaucoup plus bas qu'il ne l'est en réalité. Nous dénonçons vigoureusement le fait que cette façon de maquiller la réalité des régions les plus affectées par le chômage en jumelant ces dernières à des régions plus favorisées, n'a pour objectif ultime que de faire bien paraître le gouvernement fédéral vis-à-vis l'électorat et les diverses instances internationales, en affichant un taux de chômage national inférieur à la réalité.*

- Réintroduction, en attendant ce redécoupage, des mesures transitoires et des projets-pilotes de l'assurance-emploi.

*En abolissant les cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi consenties aux travailleurs de la Haute-Côte-Nord, et en faisant passer le nombre d'heures de 420 – pour se qualifier à 32 semaines – à 595 – pour se qualifier à 18 semaines – (période du 6 janvier au 9 février 2013, suite à l'adoption du projet de loi C-38), le gouvernement fédéral force de nombreux travailleurs à quitter notre région ou à tenter d'y survivre de l'aide sociale. En faisant passer de 40 à 25 le pourcentage de ses prestations hebdomadaires qu'un bénéficiaire de l'assurance-emploi peut gagner sans être pénalisé, le fédéral décourage l'initiative personnelle tout en privant l'industrie saisonnière d'une main-d'œuvre à temps partiel dont elle a besoin pour préparer la saison de pleine activité. Pour toutes ces raisons, la PNIE exige du gouvernement fédéral qu'il réintroduise les mesures transitoires et les Projets-pilotes de l'assurance-emploi d'ici à ce qu'il procède à un redécoupage équitable de ses régions administratives (tel que l'exige sa propre réglementation) de manière à ce que celles où le taux de chômage est le plus élevé soient sujettes aux mêmes programmes d'aide et de soutien économique que les autres.*

### 4.2 Les revendications spécifiques à la Première Nation des Innus Essipit

- Reconnaissance de l'urgence et du caractère exceptionnel de la situation que vit actuellement la Haute-Côte-Nord, aux prises avec l'effondrement de l'industrie forestière sur laquelle était fondée, jusqu'à récemment, l'essentiel de son économie. C'est précisément ce caractère exceptionnel de la situation qui justifie l'utilisation du régime de l'assurance-emploi afin d'aider la région à assurer une transition vers une forme d'économie pluraliste.
- Implantation de programmes partagés avec les employeurs de l'industrie saisonnière afin d'allonger les saisons de travail en procédant, notamment, à l'entretien et à l'amélioration des structures déjà en place.
- Redéfinition des termes généraux de l'assurance-emploi en y incorporant des mesures incitatives permettant aux chômeurs de profiter de toute opportunité, même temporaire, de travailler sans pour autant être pénalisé

- Facilitation du processus de virage économique actuellement en cours : le fédéral doit faire en sorte que les travailleurs et travailleuses de la Haute-Côte-Nord puissent éventuellement compter sur autre chose que du travail saisonnier et pour ce faire, il doit éviter d'accroître l'actuelle précarité de leur situation en les privant du soutien d'un régime d'assurance-emploi auquel ils ont contribué toute leur vie et auquel ils ont droit. Rappelons qu'il s'agit bel et bien d'une *mesure transitoire* permettant de passer à autre chose tout en gardant la tête hors de l'eau.



## 5. UNE RÉGION AU BORD DU GOUFFRE

La situation en Haute-Côte-Nord se détériore plus rapidement qu'anticipé. Alors qu'a pris fin la pêche au crabe et que débute la période touristique, plusieurs travailleuses et travailleurs de l'industrie saisonnière envisagent de quitter la région immédiatement plutôt que de compléter leur période d'embauche. Alors que certains sont confrontés à la perspective d'un « trou noir » variant de 8 à 18 semaines, d'autres réalisent qu'ils ne se qualifieront même pas à l'assurance-emploi. C'est donc l'exode : ces gens pourtant formés à grands frais, qui œuvrent dans les secteurs des pêches, de l'hôtellerie, des pourvoiries, de la restauration, de la foresterie, de la bioressource et bien d'autres secteurs encore, quittent déjà la région à la recherche d'emplois pour lesquels ils ou elles ne sont souvent pas qualifiés.



Ceux qui possédaient les cartes de compétence requises et les qualifications exigées, ont déjà pris le chemin du Plan Nord et travaillent aujourd'hui à Havre-Saint-Pierre, la Romaine, Fermont ou Schefferville, et jusque dans les installations de Ragland sur la Baie de l'Ungava; ils sont employés à titre d'opérateurs d'équipement lourd, de mécanicien industriel, de travailleurs de la construction, de machinistes, etc. Mais les autres se cherchent aujourd'hui des emplois à rabais dans les conciergeries, résidences et ateliers des grands projets, où on les embauche pour faire le ménage, nettoyer les chambres et servir aux tables. Des emplois 21/7 où on travaille pendant trois semaines et on dispose d'une semaine de repos. Il s'agit alors de voyager pendant une journée à ses frais, de voir à ses affaires laissées en plan en Haute-Côte-Nord, de procéder à l'entretien de sa maison, de payer l'hypothèque et la bouffe, d'embrasser ses enfants et de repartir pour reprendre, après une autre journée de voyage, le boulot pendant encore trois semaines. Si c'est ça le pactole, on repassera! L'industrie saisonnière va procurer son « Cheap Labour » aux minières et aux projets hydroélectriques de la Basse-Côte-Nord et du Nouveau Québec.

Et pendant ce temps, ceux qui restent, ceux qui n'ont pas le choix de rester, sont non seulement confrontés au « trou noir » qui les attend au terme de leur saison d'embauche, mais ils et elles devront faire face à pire encore : à la cupidité des rares employeurs en mesure d'offrir du travail pendant l'hiver. Les travailleurs et travailleuses ayant œuvré dans l'hôtellerie, la restauration, les pourvoiries, les croisières, etc., vont devoir, selon les principes de la réforme fédérale, accepter de travailler à 70 % de leur salaire normal. Et soyez assuré qu'on ne leur accordera pas 1 % de plus que le minimum exigé. Mais c'est au niveau des conditions de travail que leur qualité de vie va le plus souffrir. Un patron qui dispose d'une main d'œuvre *forcée* de travailler chez lui n'aura en effet que l'embaras du choix. Alors pourquoi se préoccuper du bien-être de ses employés, de leur santé-sécurité au travail, de leur environnement, de leur niveau de fatigue? Tout le monde est remplaçable! En Haute-Côte-Nord, les mesures conservatrices destinées à *punir* les chômeurs précipitent notre société vers le gouffre... vers la grande noirceur.

L'abandon des mesures transitoires et des projets-pilotes de l'assurance-emploi qu'entraîne la réforme fédérale, signifie la fin de la Haute-Côte-Nord. Les efforts consentis par sa population pour extraire leur région de la crise économique provoquée par l'effondrement de l'industrie forestière, auront été vains si le gouvernement conservateur maintient sa décision de rayer l'industrie saisonnière de la carte. Cette dernière constitue la seule voie qui nous reste pour rebâtir notre économie. Contrairement à l'industrie primaire, l'industrie saisonnière est généralement issue d'une volonté collective de s'en sortir. Elle est souvent le résultat d'un effort coopératif ou partenarial, dans lequel les collectivités, communautés autochtones et organismes de développement social, sont fortement impliqués. En détruisant l'industrie saisonnière, le gouvernement Harper s'attaque à ce que les gens ont bâti eux-mêmes! Il réduit à néant les efforts de monsieur et madame *Tout-le-monde* qui avaient décidé de se battre pour remettre à flot leur économie régionale, en investissant leur argent et leur temps dans une scierie, une entreprise de croisière aux baleines, un projet de bioressources, un site récréotouristique ou tout autre projet générateur d'emplois. Cette atteinte à l'initiative locale et régionale, le gouvernement la fait au nom de l'économie avec un grand « E ». Notre économie à nous n'a sans doute qu'un petit « e », mais elle est le résultat d'un effort collectif. Il n'appartient pas à « notre » gouvernement fédéral, de la détruire.





## **6. POSITION DU CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**

### **6.1 Possédants et dépossédés**

Depuis le déclin de l'industrie forestière, l'économie de la Haute-Côte-Nord repose sur l'industrie saisonnière, celle-ci s'étant développée suite à une volonté du milieu de se prendre en main et de se refaire un avenir. En saccageant le régime d'assurance-emploi, le gouvernement fédéral a toutefois coupé les ailes à de telles initiatives; il a lui-même déclenché un processus d'éradication de l'industrie saisonnière dans toutes les régions du Canada. En lançant ses troupes conservatrices à l'assaut du principe d'équité entre régions plus développées et régions moins développées, le gouvernement Harper a préparé le terrain à un affrontement entre tenants de l'intégration et tenants de l'exclusion des régions dans l'économie nationale. Il a déclenché un glissement vers une « droite » de type américain qui, si on la laisse faire, va creuser un abîme entre possédants et dépossédés.

### **6.2 La philosophie conservatrice**

En qualifiant le régime d'assurance-emploi de panacée et en traitant ses prestataires de paresseux, comme l'a fait le ministre Maxime Bernier lors d'une récente visite sur la Côte-Nord, le gouvernement fédéral affirme clairement que les résidents des régions aux prises avec des difficultés économiques et un taux de chômage élevé, sont un fardeau pour la société. Il nous fait voir que, selon lui, un emploi permanent moins payant et sans avenir vaudra toujours mieux que la formation et l'expertise acquises par un travailleur dans le cadre d'un emploi saisonnier. Aux yeux d'Ottawa, une bonne région en est une qui exploite ses ressources naturelles non-renouvelables jusqu'à épuisement des stocks et au détriment de l'environnement, comme cela se fait en Alberta. C'est ça la philosophie conservatrice!

### **6.3 Une réalité canadienne**

Pourtant, en janvier 2012, lors du Rassemblement de la Couronne et des Premières Nations tenu à Ottawa, le premier Ministre Stephen Harper déclarait dans son allocution de clôture : « (...) Au Québec, nous pensons à la Première Nation d'Essipit qui a su développer le tourisme et la pêche commerciale, créant ainsi des emplois locaux et des partenariats tant avec le privé qu'avec les municipalités voisines. Je suis convaincu que nous pouvons faire encore plus que ce que nous imaginons ou croyons possible en ce moment. » Et pendant qu'il prononçait ces belles paroles, le premier ministre initiait une attaque à fond de train contre l'économie de notre Première Nation, en éliminant dans notre région, les mesures transitoires et les projets-pilotes de l'assurance-emploi. Car sachons le reconnaître : ce qu'a bâti Essipit repose en grande partie sur l'existence et la disponibilité d'un régime d'assurance-emploi. Le travail que nous procurons à nos membres et à la population de la Haute-Côte-Nord est saisonnier, nos entreprises sont saisonnières, et nos revenus le sont tout autant. C'est ça la réalité des régions au Canada!

#### **6.4 Un objectif désuet?**

Malheureusement, nous sommes gouvernés à Ottawa par des gens qui croient à une réalité toute autre : une réalité à l'américaine où chaque région dispose des ressources nécessaires, du climat idéal, d'une population suffisante et des infrastructures requises, pour générer un pactole. En entretenant un tel rêve, le fédéral choisit d'ignorer le fait que des régions canadiennes comme la Haute-Côte-Nord, où les infrastructures sont réduites ou carrément inexistantes, les conditions climatiques extrêmes et la population peu nombreuse, ont su développer et, le cas échéant, préserver leur économie, en faisant preuve d'imagination, en saisissant toutes les opportunités disponibles, et en mettant sur pied des partenariats d'affaires. L'industrie saisonnière s'est développée dans la foulée de tels efforts grâce, notamment, à des investissements locaux, à divers programmes provinciaux et fédéraux dont, bien sûr, le régime d'assurance-emploi. Mais l'objectif d'éviter l'exode des régions dévitalisées en appuyant leurs efforts de restructuration économique, ne fait plus partie de la stratégie d'Ottawa.

#### **6.5 Nous ne partions pas!**

Ce que laisse entendre le gouvernement fédéral c'est qu'il ne faut plus compter sur lui pour soutenir une démarche qui consiste à remplacer les emplois permanents de l'industrie forestière, par des emplois saisonniers dans les secteurs du tourisme, des pêcheries commerciales, de l'énergie, des bioressources, etc. Le gouvernement ne souhaite plus accorder à nos communautés, à nos entrepreneurs et à nos travailleurs, le temps de « reprendre leur souffle » et de restructurer l'économie de la Haute-Côte-Nord selon de nouveaux pôles de développement socioéconomique. Pour Ottawa, l'initiative régionale n'a pas sa place si elle comporte une phase de transition économique où l'industrie saisonnière est mise à contribution. Nos travailleurs qui possèdent les cartes de compétence requises n'ont qu'à s'exiler à la recherche d'emplois dits « permanents » dans les chantiers du Plan Nord ou dans ceux des sables bitumineux de l'Alberta. Les autres n'ont qu'à émigrer vers les grands centres où leurs compétences acquises dans l'industrie saisonnière ne leur seront d'aucune utilité. Mais nous ne partions pas!

#### **6.6 100% NON au saccage de l'assurance-emploi**

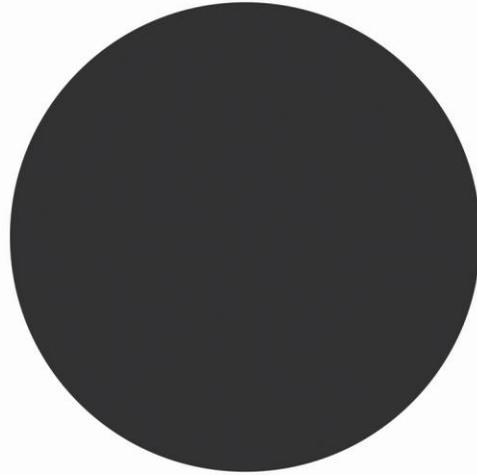
Les membres de la Première Nation des Innus Essipit sont ici chez eux! Leurs ancêtres occupent ce territoire depuis des millénaires et malgré les nombreuses tentatives des gouvernements fédéral et provincial pour se débarrasser d'eux en les parquant dans une réserve minuscule, en les assimilant dans des pensionnats et en les divisant par l'application de lois raciales, ils sont encore là! Cette nouvelle tentative d'élimination de nos ressources, de destruction de notre économie et de dispersion de notre population, va se heurter à la détermination de nos membres de continuer à occuper leur *Nitassinan*. Mais cette fois, nous disposons de l'appui de nos voisins Allochtones qui subissent à leur tour l'oppression d'un gouvernement décidé à les rayer de la carte. C'est ainsi que de concert avec *Action Chômage Haute-Côte-Nord*, avec la Table assurance-emploi Charlevoix Côte-Nord, avec la Coalition de l'assurance-emploi de l'Est et avec la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi, nous disons NON au gouvernement fédéral.

NON, on ne le laissera pas vider notre région de ses travailleurs et travailleuses sans réagir!

NON, on ne le laissera pas étouffer notre industrie saisonnière sans se battre!

NON, on ne le laissera plus nous traiter de paresseux et de voleurs alors que c'est lui qui vole notre caisse d'assurance-emploi!

**100%NON!**



**AU SACCAGE DE  
L'ASSURANCE  
EMPLOI**

*« Le gouvernement Harper nous traque comme des animaux. Il met un prix sur nos têtes. Il nous chasse de notre région et nous traite comme si nous étions des parasites vivant au crochet de la société. Il refuse de reconnaître nos compétences et rejette comme nulle la contribution que nous avons faite à l'économie de notre région. »*

*Action Chômage Haute-Côte-Nord*

## **7. RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION**

*Ce chapitre précise les recommandations que le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) souhaite adresser à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi (CNEAE). Nous tenons à rappeler aux commissaires que notre action, bien qu'essentiellement orientée vers la défense des droits des membres de notre Première Nation, a une portée plus vaste en ce sens qu'elle interpelle des problématiques qui se posent également dans d'autres localités et régions du Québec aux prises avec des circonstances économiques semblables aux nôtres. Si nous nous portons prioritairement à la défense de l'industrie saisonnière et de ses travailleuses et travailleurs, c'est qu'il y a là un besoin criant qui nous affecte directement et qui pourrait entraîner la mort de notre région. Souhaitons que les solutions proposées ici puissent servir à d'autres régions aux prises avec le même problème.*

### **7.1 RECOMMANDATIONS COMMUNES AVEC ACTION CHÔMAGE HAUTE-CÔTE-NORD**

#### ***7.1.1 Dénoncer la stratégie de jumelage inéquitable des régions administratives***

Le CPNIE recommande à la CNEAE de reconnaître et de dénoncer publiquement la stratégie fédérale qui consiste à jumeler certaines régions administratives de l'assurance-emploi où le taux de chômage est élevé, avec d'autres où celui-ci est plus bas. Une telle stratégie permet d'éliminer des listes de l'assurance-emploi des milliers de personnes qui ne rencontrent pas les critères d'heures travaillées fixés pour les régions (souvent très lointaines) auxquelles elles sont jumelées et où le taux de chômage est plus bas (ex : HCN/Sept-Rivières ou HCN/Etchemins). Cette approche permet également à Ottawa d'afficher un taux de chômage national factice, puisque constitué d'une moyenne des régions canadiennes les plus performantes.

#### ***7.1.2 Demander un redécoupage des régions administratives***

Le CPNIE recommande à la CNEAE d'exiger du ministère canadien des Ressources humaines et Développement des compétences qu'il procède à une évaluation et un redécoupage des régions administratives de l'assurance-emploi (tel que l'exige sa propre réglementation) de manière à ce que les régions qui connaissent des circonstances économiques semblables à celles de la Haute-Côte-Nord (et elles sont nombreuses), soient jumelées à des régions dont le profil socioéconomique est semblable au leur.

#### ***7.1.3 Demander une réintroduction des mesures transitoires et des projets-pilotes***

Le CPNIE recommande à la CNEAE d'exiger du ministère canadien des Ressources humaines et Développement des compétences qu'il réintroduise, en attendant ce redécoupage, les mesures transitoires et les projets-pilotes de l'assurance-emploi qui, rappelons-le, ne devaient servir que de palliatif en attendant un redécoupage sensé survenir à tous les cinq ans (et qui n'a pas eu lieu depuis 2000).

#### ***7.1.4 Adoption d'une charte de l'industrie saisonnière***

Le CPNIE recommande à la CNEAE de proposer au gouvernement du Québec qu'il adopte sans tarder une charte de l'industrie saisonnière qui reconnaîtrait, une fois pour toutes, le rôle essentiel que joue ce secteur dans l'économie du Québec. Une telle charte faciliterait le regroupement des entreprises saisonnières qui pourraient ainsi mieux défendre leurs intérêts et ceux de leurs employés. Un tel pro-

jet de loi permettrait également de voir qui, parmi nos élus, s'opposent à la survie des régions, et lesquels favorisent leur développement.

### **7.1.5 Dénoncer la réforme et contester sa légalité (1)**

Le CPNIE recommande à la CNEAE de proposer au gouvernement du Québec qu'il entreprenne, conjointement avec les groupes de pression constitués, des démarches juridiques afin de contester la légalité de la réforme de la Loi sur l'assurance-emploi (ex-projet de loi C-38) qui divise en trois catégories les prestataires d'assurance-emploi :

1. Les « travailleurs de longue date », définis ainsi pour avoir cotisé pendant sept des dix dernières années et n'avoir pas reçu plus de 35 semaines de prestations d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années.
2. Les « prestataires fréquents », définis ainsi pour avoir présenté au moins trois demandes d'assurance-emploi et reçu plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années.
3. Les « prestataires occasionnels », soit tous ceux qui ne cadrent pas avec la définition des deux catégories précédentes.

Nous pensons qu'il est illégal de *profiler* ainsi des « classes » de citoyens, en retirant des services à certains d'entre eux sous prétexte qu'ils ne correspondent pas à un portrait arbitraire. En plus de poursuivre le fédéral, le gouvernement du Québec devrait déposer des plaintes devant des instances nationales telles le Protecteur du citoyen et le Vérificateur général, et internationales telles que l'ONU.

### **7.1.6 Dénoncer la réforme et contester sa légalité (2)**

Le CPNIE recommande à la CNEAE de proposer au gouvernement du Québec qu'il conteste devant les tribunaux le concept « d'emploi convenable » qui fait en sorte que la personne en chômage doive se conformer à des règles de recherche d'emploi qui, dans les régions où le travail est saisonnier, forcent les travailleuses et travailleurs à accepter des postes « permanents » rémunérés à 70% de leur salaire. En se pliant à une telle mesure, ils ou elles ne peuvent plus retourner à leur emploi saisonnier sans se voir infliger un « départ volontaire » qui annule automatiquement les heures accumulées. Par ailleurs, si l'emploi « permanent » vient qu'à cesser, l'employé(e) se retrouve alors sur un marché du travail où son statut de « prestataire fréquent » l'oblige à accepter un salaire de 30 % inférieur à celui qui, rappelons-le, était déjà de 30 % inférieur à son salaire à titre de travailleur saisonnier. Il s'agit donc là d'une spirale décroissante, d'une mesure *punitiv*e planifiée pour forcer les travailleurs saisonniers à quitter leur région; d'une *arnaque* indigne d'un gouvernement censé se préoccuper du bien-être de la population. Cette mesure est, selon nous, illégale et devrait être contestée.

## **7.2 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT**

### **7.2.1 Un débat national sur les « régions ressources »**

Le CPNIE recommande à la CNEAE d'initier un débat national concernant l'avenir de ce qu'il est convenu d'appeler les « régions ressources », lorsque la demande pour l'une ou plusieurs desdites ressources vient à disparaître. Faut-il fermer ces régions en encourageant l'exode de leur population? Faut-il au contraire tout mettre en œuvre pour relancer leur économie sur des bases nouvelles?

L'industrie saisonnière fait-elle partie ou non de telles stratégies de relance? L'occupation du territoire est-elle encore une priorité pour nos gouvernements ou s'agit-il d'un concept dépassé? Le saccage du régime de l'assurance-emploi par le gouvernement fédéral nous force à revenir sur des questions aussi fondamentales. L'assurance-emploi étant un rouage essentiel de la dynamique économique canadienne, il est urgent d'obtenir des réponses à de telles questions puisque l'hémorragie est déjà commencée.

### **7.2.2 *Implantation de programmes d'infrastructures***

Le CPNIE recommande à la CNEAE de proposer l'implantation de programmes provinciaux et fédéraux d'infrastructures qui permettraient aux employeurs de l'industrie saisonnière d'allonger leurs saisons de travail en procédant, notamment, à l'entretien et à l'amélioration des structures déjà en place. De telles mesures feraient en sorte d'allonger la période d'emploi des travailleurs saisonniers tout en procurant l'occasion aux employeurs de diversifier leurs activités et d'améliorer leur offre de services ou de produits. De nouvelles infrastructures pourraient en effet entraîner la prolongation de certaines activités récréotouristiques sur plusieurs saisons, sinon sur l'année au complet; elles permettraient peut-être l'acquisition de nouveaux permis de pêche pour certaines espèces non-exploitées, ainsi que la prolongation des saisons d'activités de pêcheries commerciales; en matière de bioressources, elles pourraient également entraîner l'émergence de projets de deuxième et de troisième transformation. Et la liste s'allonge.

### **7.2.3 *Formulation de nouveaux modèles d'assurance-emploi***

Le CPNIE recommande à la CNEAE de formuler un nouveau *modèle* d'assurance-emploi comportant une redéfinition des termes généraux de ce régime qui cesserait d'être *punitif* pour devenir *incitatif*, c'est-à-dire axé vers un encouragement des chômeurs à saisir toute opportunité, même temporaire, de travailler sans pour autant être pénalisés. Il pourrait s'agir de mesures d'accompagnement faisant en sorte que toute forme de travail temporaire offert à un chômeur en période de pénurie d'emploi, soit déductible du montant de ses prestations selon un calcul qui tiendrait compte des opportunités à moyen et à long terme que représente un tel travail. L'emploi va-t-il permettre au travailleur d'acquérir des cartes de compétence? Va-t-il déboucher sur une formation lui permettant d'aspirer à des échelons supérieurs d'emploi? Plutôt que de forcer un chômeur à rester chez lui de peur de se faire couper ses prestations d'assurance-emploi, un régime redéfini lui permettrait au contraire d'élargir ses horizons et d'améliorer la gamme des connaissances disponibles en région.